



# La lettre du PACASEN

BULLETIN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES • DU 5 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2022

## Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal



### Le Pacasen en chiffres

- 565 projets exécutés par les Collectivités territoriales pilotes ;
- Le montant des contrats de ces projets est de : 17 675 020 732 F CFA ;
- L'éducation avec 135 projets, les infrastructures urbaines avec 98 projets, la santé avec 55 projets, les infrastructures marchandes avec 44 projets et l'assainissement avec 39 projets.
- Bénéficiaires directement touchés par les investissements : 5 474 675 personnes dont 2 637 707 femmes ;



**PACASEN**



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

Partenaire de référence des territoires

# ◀ SOMMAIRE

BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
GÉNÉRALES



**Synthèse de l'évaluation performance des Collectivités territoriales pilotes du PACASEN en 2022** ..... P. 4-9

**Focus sur les résultats** ..... P. 10

**Eau** ..... P. 11

**Santé** ..... P. 12

**Formation** ..... P. 13

**Coaching territorial** ..... P. 14

**Focus sur les parties prenantes du PACASEN** ..... P. 15

**Focus sur les parties prenantes du PACASEN : L'Association des Maires du Sénégal (AMS)** ..... P. 16

**Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires** P. 17

**La Cour des comptes du Sénégal** ..... P. 18

**Focus sur les parties prenantes du PACASEN : l'ARMP** P. 19

**Focus sur les organes de gouvernement du PACASEN : les ARD** ..... P. 20

**Programme pour les résultats** ..... P. 21

**PACASEN au Sommet Africités** ..... P. 22-24

**Images PACASEN** ..... P. 2-27

**CALENDRIER ANNUEL DU PACASEN** ..... P. 28-29

# Synthèse de l'évaluation performance des Collectivités territoriales pilotes du PACASEN en 2022

## RESUME EXECUTIF

Sur les cent-vingt-trois (123) communes pilotes, cent-vingt collectivités territoriales ont participé à l'exercice de cette année. Les communes de Médina, Yeumbeul Sud et Ndiarème Limamoulaye n'ont pas déposé de dossier.

L'exercice s'est fait en deux étapes : une évaluation sur pièces sur la totalité des CT et un contrôle sur place sur un échantillon de 40 CT.

## I. ELEMENTS DE CADRAGE

La Cour des Comptes a évalué les performances des collectivités territoriales pilotes du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) pour l'année 2021.

### I.1. L'auteur et les outils de l'évaluation

La Cour des Comptes est l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques du Sénégal. En son sein, la Chambre des Collectivités territoriales est notamment compétente pour le jugement des comptes des comptables publics des collectivités territoriales et l'examen de la gestion des ordonnateurs des mêmes entités. Le Président, les huit magistrats et les dix-huit assistants de vérification de la chambre ont participé à l'évaluation de performance.

Chaque année, un arrêté du Ministre en charge des collectivités territoriales fixe les CMO et les IDP à évaluer.

Ainsi, l'article 3 de l'arrêté n° 02462 du 16 août 2021 fixant la liste des conditions minimales obligatoires (CMO) et des indicateurs de performance (IDP) donnant accès à l'enveloppe « allocation de performance

» du Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT) dispose que, pour l'exercice 2022, les huit conditions minimales obligatoires font l'objet d'une évaluation par la Cour des Comptes. La non atteinte d'une de ces CMO entraîne la perte définitive de la subvention.

De même, l'article 4 dudit arrêté dispose que les indicateurs de performances (IDP) 1.1 à 1.6, 2.1 à 2.3 et 3.2 et 3.3 font l'objet d'une évaluation par la Cour des Comptes. Il faut noter à cet égard que l'IDP 1.5 est introduit pour la première fois cette année. Pour donner droit à la subvention qui correspond à ce « deuxième niveau » de l'enveloppe « allocation de performance », la performance de la collectivité territoriale doit atteindre un score minimum de 64 points sur 92 à l'évaluation.

Le volume 2 « Manuel de l'évaluation annuelle de la performance » du Manuel opérationnel du PACASEN définit les principales orientations de procédure et de méthode pour la réalisation des évaluations.

L'évaluation en 2022 par la Cour des Comptes permettra d'arrêter les allocations auxquelles les collectivités territoriales auront droit à l'année 2023.

Pour l'évaluation de performance 2022, conformément au calendrier arrêté dans le MOP, la phase provisoire s'est déroulée du 25 janvier au 29 mars 2022, les rapports particuliers des collectivités territoriales et le présent rapport provisoire de synthèse de l'évaluation des performances des collectivités territoriales étant transmis à la DCT le 31 mars 2022.

### A. Rappel des CMO évaluées

Comme indiqué plus haut (I Eléments de cadrage), l'article 3 de l'arrêté ministériel dispose que cette année, l'évaluation porte sur la totalité des 8 CMO du programme. Il s'agit de :

Tableau n° 1 : Récapitulatif des Conditions minimales obligatoires

Conditions minimales obligatoires
<b>CMO 1</b> : Le Budget Principal pour l'année 2021 est voté par le Conseil Municipal et soumis au Représentant de l'État au plus tard le 31 décembre 2021
<b>CMO 2</b> : Le compte administratif de l'année 2019 est voté par le CM et soumis à la DCT au plus tard le 31 octobre 2021.
<b>CMO 3</b> : La Commune est à jour de ses obligations vis-à-vis de sa dette du PRECOL/PAC pour l'année 2021 et a enregistré le montant correspondant dans son budget de l'Année N
<b>CMO 4</b> : La Commune a effectué les arrangements nécessaires pour régler sa participation financière pour le fonctionnement de l'ARD concernée, au titre de l'année 2021.
<b>CMO 5</b> : Plan de renforcement des capacités pour les Communes et les zones Urbaines pour l'Année N soumis à la DCT avant le 31 décembre 2021
<b>CMO 6</b> : Programme d'investissement triennal glissant à jour et soumis avant le 31 décembre 2021.
<b>CMO 7</b> : La Commune a respecté les procédures de passation de marchés. Elle veille à assurer notamment les préalables relatifs au plan de passation des marchés (PPM) et à la commission des marchés (CM)
<b>CMO 8</b> : La Commune a respecté les dispositions du manuel de procédures relatif à l'évaluation environnementale et sociale des projets pendant l'Année 2022

Il faut cependant noter que la CMO 3 ne concerne que les collectivités territoriales enrôlées dans les programmes PAC/PRECOL et dont les échéances de remboursement, rééchelonnées ou non, courent toujours. Pour les autres collectivités, notamment les anciennes communes d'arrondissement de Dakar et les communes ayant obtenu la mainlevée de l'ADM, la Cour considère qu'elles se sont conformées à la CMO 3.

### B. Nombre de dossiers vérifiés

Pour l'évaluation de performance 2022, 120 collectivités territoriales sur les 123 du Programme ont déposé des dossiers à la DCT qui les a transmis, dans des enveloppes fermées avec mention de la dénomination de la collectivité concernée, à la Cour le 25 janvier 2022.

Les trois collectivités territoriales n'ayant pas parti-

cipé à l'évaluation de performance 2022 sont les communes de Yembeul Sud, Ndiarème Limamoulaye et Médina situées respectivement dans les départements de Keur Massar, Guédiawaye et Dakar de la région éponyme.

## II. LE RELEVÉ DES CONCLUSIONS

Les résultats définitifs de l'évaluation de performance 2021 sont présentés dans cette partie.

### II.1. Résultats des CMO

#### II.1.1. Collectivités territoriales conformes aux 8 CMO

106 collectivités territoriales se sont conformées aux 8 CMO et ont réussi l'évaluation. Le tableau ci-dessous en dresse la liste.

Tableau n° 2 : Liste des CT ayant réussi les 8 CMO

REGION	COLLECTIVITES TERRITORIALES
<b>1. DAKAR</b>	1. CAMBERENE
	2. SICAP LIBERTE
	3. PIKINE NORD
	4. GUINAW RAIL SUD
	5. DALIFORT FORAIL
	6. WAKHINANE NIMZATT
	7. SAM NOTAIRE
	8. GOLF SUD
	9. MEDINA GOUNASS
	10. SEBIKOTANE
	11. RUFISQUE NORD
	12. RUFISQUE EST
	13. MERMOZ SACRE COEUR
	14. YOFF
	15. DIEUPEUL DERKLE
	16. DAKAR PLATEAU
	17. BISCUITERIE
	18. PIKINE OUEST
	19. GUINAW RAIL NORD
	20. OUAKAM
	21. GUEUL TAPEE FASS COLOBANE
	22. GRAND DAKAR
	23. NGOR
	24. PARCELLES ASSAINIES
	25. HLM
	26. THIAROYE SUR MER
	27. GUEDEAWAYE
	28. VILLE DE PIKINE
	29. PIKINE EST
	30. RUFISQUE OUEST
	31. BARGNY
	32. HANN BEL AIR
	33. PATTE D'OIE
	34. GOREE
<b>2. DIOURBEL</b>	35. DIOURBEL
	36. BAMBEY
	37. TOUBA MOSQUEE
	38. MBACKE
<b>3. FATICK</b>	39. GOSSAS
	40. FATICK
	41. DIOFIOR
	42. FOUNDIOUGNE
	43. PASSY
	44. SOKONE

<b>4. KAFFRINE</b>	45. BIRKILANE
	46. MALEM-HODDAR
	47. KAFFRINE
	48. KOUNGUEUL
<b>5. KAOLACK</b>	49. GUINGUINEO
	50. NDOFFANE
	51. NIORO DU RIP
	52. KAHONE
	53. GANDIAYE
	54. KAOLACK
<b>6. KEDOUGOU</b>	55. SALEMATA
	56. SARAYA
	57. KEDOUGOU
<b>7. KOLDA</b>	58. VELINGARA
	59. MEDINA YORO FOULA
	60. KOLDA
<b>8. LOUGA</b>	61. LOUGA
	62. DAHRA
	63. KEBEMER
	64. LINGUERE
<b>9. MATAM</b>	65. WAOUNDE
	66. MATAM
	67. KANEL
	68. RANEROU
	69. SEMME
	70. THILOGNE
<b>10. SAINT LOUIS</b>	71. OUROSSOGUI
	72. NIANDANE
	73. ROSSO
	74. GOLLERE
	75. DAGANA
	76. NDIUM
	77. SAINT LOUIS
	78. PODOR
	79. RICHARD TOLL
<b>11. SEDHIOU</b>	80. SEDHIOU
	81. MARSASSOUM
	82. BOUNKILING
	83. GOUDOMP
<b>12. TABAMCOUDA</b>	84. DIAWARA
	85. BAKEL
	86. TAMBACOUNDA
	87. GOUDIRY
	88. KOUMPENTOUM

<b>13. THIES</b>	89. POUT
	90. MECKHE
	91. SALY PORTUDAL
	92. THIES EST
	93. CAYAR
	94. MBOUR
	95. JOAL FOU DHIOUTH
	96. THIADIAYE
	97. MBORO
	98. THIES OUEST
	99. THIES NORD
	100. KHOMBOLE
<b>14. ZIGUINCHOR</b>	101. NGUEKOKH
	102. TIVAOUNE
	103. BIGNONA
	104. OUSSOUYE
	105. THIONK ESSYL
	106. ZIGUINCHOR

Il ressort de ce tableau que toutes les régions sauf Dakar et Thiès ont vu toutes leurs CT bénéficiaires atteindre les 8 CMO. Il faut relever qu'à 106 CT ayant respecté les huit CMO, il y a une baisse de quatre par rapport aux 110 de l'édition 2021.

### II.1.2. Les collectivités territoriales non conformes à au moins une CMO

14 collectivités territoriales n'ont pas atteint les 8 CMO. Le tableau ci-dessous présente les CMO non respectées par collectivité.

**Tableau n° 3 : liste des CT non conformes à au moins une CMO**

REGION	COLLECTIVITES TERRITORIALES	CMO NON RESPECTEES
<b>DAKAR</b>	1. VILLE DE DAKAR	<b>CMO8</b>
	2. VILLE DE RUFISQUE	<b>CMO 3 et 4</b>
	3. DIAMNIADIO	<b>CMO2 , 4, 7et 8</b>
	4. YEUMBEUL NORD	<b>CMO 5 , 6 et 8</b>
	5. DIAMAGUENE SICAP MBAO	<b>CMO 2 et 8</b>
	6. TIVAOUNE DIACKSAO	<b>CMO 5 et 6</b>
	7. GRAND YOFF	<b>CMO 4</b>
	8. DIDAH THIAROYE KAO	<b>CMO 7</b>
	9. MBAO	<b>CMO 2 et 5</b>
	10. THIAROYE GARE	<b>CMO 2, 5, 6, 7 et 8</b>
	11. KEUR MASSAR	<b>CMO 1, 2 , 4, 6, 7 et 8</b>
	12. MALIKA	<b>CMO 1, 2, 4, 5 et 6</b>
	13. FANN POINT E AMITIE	<b>CMO 1, 2 et 7</b>
<b>THIES</b>	14. VILLE DE THIES	<b>CMO 1 et 6</b>

## II.2. Résultats des IDP

### II.2.1. Les collectivités ayant un score égal ou supérieur à 64 points

Au total 14 CT ont obtenu un score supérieur à 64

points, le score minimum requis cette année. Par rapport à l'édition 2021 de l'EP, le nombre de CT ayant réussi l'évaluation IDP augmente de deux.

Tableau n° 4 : liste des CT ayant un score égal ou supérieur à 64 points

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	IDP 1.1	IDP 1.2	IDP 1.3	IDP 1.4	IDP 1.5	IDP 1.6	IDP 2.1	IDP 2.2	IDP 2.3	IDP 3.2	IDP 3.3	RESUL-TATS
PIKINE	8	8	9	8	8	4	8	9	8	2	8	80
RUFISQUE	4	8	9	8	4	0	8	9	8	2	8	68
DIOURBEL	0	8	0	8	8	0	8	9	8	9	8	66
TOUBA MOUSQUEE	8	8	0	8	8	9	8	9	8	0	8	74
FATICK	0	9	9	8	8	9	8	9	8	9	8	85
KAOLACK	8	8	9	8	8	9	8	5	8	9	2	82
KEDOUGOU	0	8	0	8	8	4	8	9	8	9	2	64
KOLDA	0	8	5	8	0	9	8	9	8	9	8	72
LOUGA	4	8	5	8	4	9	8	9	8	2	8	73
MATAM	0	8	9	8	8	9	8	9	4	2	8	73
TAMBACOUNDA	0	9	0	8	8	4	8	9	8	2	8	64
MBOUR	8	8	9	8	0	9	8	9	2	8	8	77
THIES VILLE	0	8	9	8	8	7	8	9	0	0	8	65
ZIGUINCHOR	0	9	9	8	5	9	8	9	8	2	8	75

### II.2.2. Les collectivités ayant un score inférieur à 64 points

Cinq (5) collectivités territoriales ont obtenu un score

inférieur au score minimum de 64 points requis. Le tableau ci-dessous présente leur score respectif.

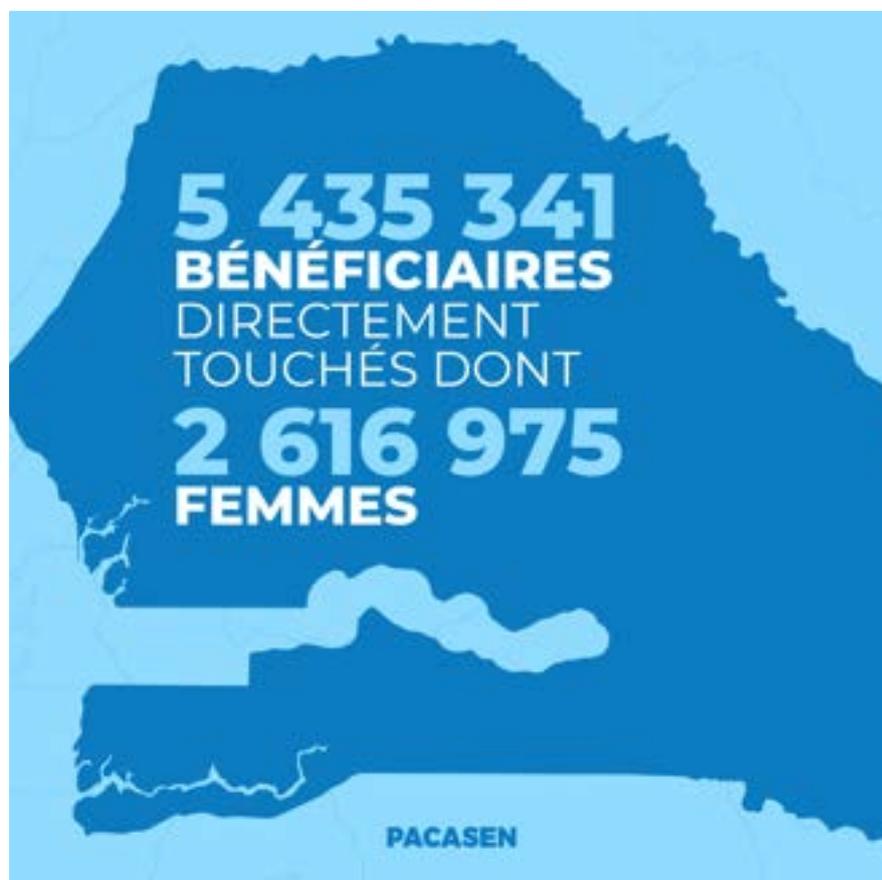
Tableau n° 5 : Liste des CT ayant un score inférieur à 64 points

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	IDP 1.1	IDP 1.2	IDP 1.3	IDP 1.4	IDP 1.5	IDP 1.6	IDP 2.1	IDP 2.2	IDP 2.3	IDP 3.2	IDP 3.3	RESUL-TATS
DAKAR	8	9	9	2	8	9	8	0	0	2	8	63
GUEDIAWAYE	0	8	9	8	6	0	8	9	0	2	8	58
KAFFRINE	0	8	9	2	8	0	4	5	8	2	8	54
SAINT LOUIS	0	8	9	0	8	0	8	9	8	2	8	60
SEDHIOU	0	9	5	8	0	9	4	9	8	2	8	61

## Focus sur les résultats



C'est le nombre de Sénégalaises et de Sénégalais ayant bénéficié des investissements réalisés par leurs communes dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) depuis 2018, dans des domaines tels que la Santé, l'éducation, la réalisation d'infrastructures ou en encore des projets liés à l'eau à et à l'assainissement.



## Eau

Extension et raccordement de réseaux d'adduction d'eau potable, construction de forages, acquisition de bacs de dépôt d'ordures... De nombreuses communes

bénéficiant des ressources allouées dans le cadre du PACASEN ont investi dans des projets structurants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.



**IMPACT EAU ET ASSAINISSEMENT**

**255 757 BÉNÉFICIAIRES**

Extension et raccordement de réseau, projets d'adduction d'eau, construction de forages, de toilettes, acquisition de bacs de dépôt d'ordures...

**PACASEN**

## Santé

Constructions et réhabilitations de postes de santé et de maternités, acquisition de matériel médical... Près de 2 millions de Sénégalaises et de Sénégalais ont bénéficié

des investissements réalisés par leurs communes dans le secteur de la santé dans le cadre du PACASEN.



**IMPACT SANTÉ**

**1 611 843 BÉNÉFICIAIRES**

Construction de postes de santé et de maternité, logements pour le personnel soignant, réhabilitations...

**PACASEN**

## Formation

C'est le nombre d'acteurs territoriaux formés de 2019 à 2021 dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)

dans des domaines tels que la gestion financière, la fiscalité locale, le contrôle de légalité ou encore la maîtrise d'ouvrage locale.



	2019	2020	2021
Elus	337	97	143
Agents	312	197	286

# Coaching territorial

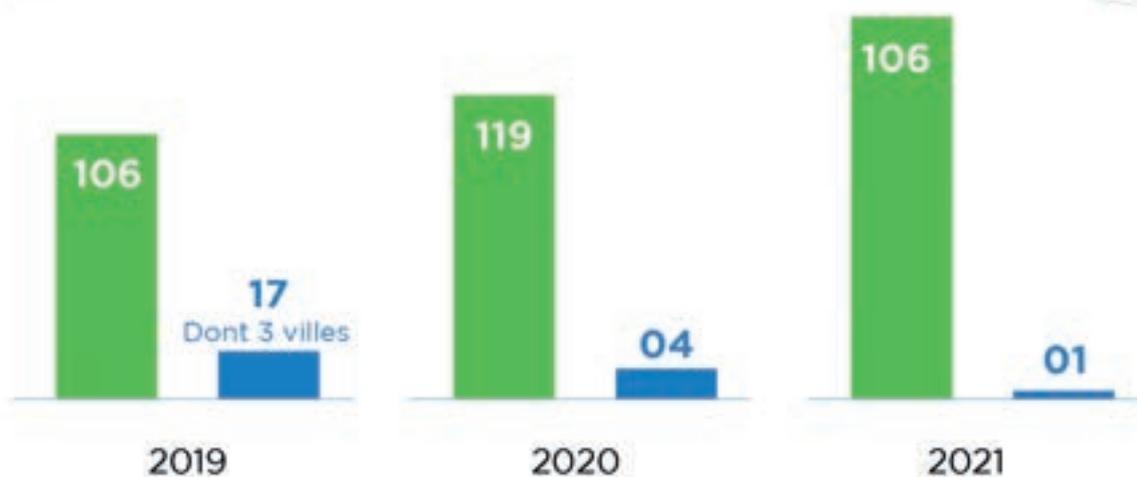
Pour mieux accompagner les collectivités territoriales (CT) dans l'atteinte de leurs performances dans le cadre du #PACASEN, un dispositif de Coaching Territorial Continu (CTC) a été mis en place depuis 2019. Ce dernier impacte positivement la performance des collectivités territoriales et leur niveau de participation ne cesse de croître.

Selon les élus locaux des collectivités pilotes bénéficiaires du #PACASEN, le programme a un impact positif significatif sur le fonctionnement de leurs communes, en contribuant notamment à les outiller en termes de planification et de maîtrise d'ouvrage de leurs investissements.

## CHIFFRES-CLÉS

L'impact du Coaching Territorial Continu dans la performance des Collectivités Territoriales (CT)

Un niveau de participation en forte croissance et un taux de réussite satisfaisant



- Nombres de CT participants sur 123
- Nombres de CT non participants sur 123

# Focus sur les parties prenantes du PACASEN

Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) constitue un partenaire de premier plan du #PACASEN, car la décentralisation, le développement territorial et l'aménagement du territoire sont au cœur

de la relance de notre économie à travers le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) validé par le Chef de l'Etat le 29 septembre 2020.



## Focus sur les parties prenates du PACASEN : L'Association des Maires du Sénégal (AMS)

L'Association des Maires du Sénégal AMS œuvre à favoriser un dialogue constructif avec l'État et les partenaires au développement pour promouvoir la décentralisation, la coopération décentralisée et le développement local. Dans le cadre du programme, en tant qu'associa-

tion faîtière des collectivités territoriales, elle assure la mobilisation des Maires pour l'atteinte des objectifs du programme et mène des actions de sensibilisation pour une appropriation des réformes du Fonds de développement de la décentralisation.



## L'Association des Maires du Sénégal (AMS)

# Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires

Le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) s'inscrit dans une approche globale visant à appuyer le Programme d'Opérationnalisation de l'Acte III de la Décentralisation (PROACTSEN) du Gouvernement du Sénégal, cadre global d'intervention conçu à l'échelle nationale par le Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT) pour réorganiser le

paysage des collectivités territoriales par le canal de la communalisation intégrale des territoires, la réorganisation des agglomérations, la suppression des régions et l'érection des départements en tant que Collectivités Territoriales (CT). L'Agence de Développement Municipal - ADM Sénégal est chargée de la coordination et de la mise en œuvre globale du #PACASEN.



# La Cour des comptes du Sénégal

La Cour des Comptes est l'Institution supérieure de Contrôle des Finances publiques du Sénégal. Elle assume trois missions essentielles dans le cadre du #PACASEN : la vérification de l'auto-évaluation des collectivités territoriales dans le cadre des évaluations annuelles de performances, l'audit de la gestion des collectivités territoriales et enfin la contribution au renforcement des capacités des collectivités territoriales et des autres parties prenantes.

En 2021, la Cour des Comptes a effectué intégralement, pour la première fois, l'évaluation des performances des collectivités territoriales pilotes du PACASEN. Cette évaluation permettra d'arrêter les allocations auxquelles les collectivités territoriales auront droit en 2022 au niveau des guichets Performance du Fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT), le véhicule financier pour les transferts destinés aux collectivités territoriales pilotes.



# Focus sur les parties prenantes du PACASEN : L'ARMP

Dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (#PACASEN), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Sénégal (#ARMP) intervient dans 3 principaux domaines que sont la gestion des griefs et des plaintes, les contrôles et audits internes et le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

L'évaluation du programme à mi-parcours réalisée en fin 2021 a montré que tous les indicateurs échus ont été atteints, notamment ceux relatifs aux audits des marchés d'au moins 30 % des collectivités locales urbaines couvertes pendant la durée du PACASEN ainsi que la désignation d'un point focal pour le suivi du système de gestion des doléances.



## Focus sur les organes de gouvernement du PACASEN : les ARD

Les Agences Régionales de Développement (ARD) assurent la liaison avec les collectivités territoriales urbaines. Elles impliquent également les services déconcentrés pour une planification, une exécution et un suivi approprié des investissements locaux.

Elles jouent un rôle-clé pour aider les collectivités

territoriales à atteindre les Conditions minimales obligatoires (CMO) et les Indicateurs de Performance (IDP) et à planifier, programmer et exécuter correctement les investissements identifiés dans le cadre de leurs programmes d'investissements annuels.



# Programme pour les résultats

L'instrument de financement adopté pour le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (#PACASEN) est le « Programme pour le Résultat (PPR) ». Ses bénéfices sont multiples et il repose sur plusieurs principes essentiels :

- une responsabilisation et une autonomie accrue des parties prenantes du programme, par l'adoption de règles et principes de performance ;
- l'intégration du PACASEN dans le PROACTSEN, conçu comme le cadre fédérateur pour les interventions destinées aux CT ;
- l'instauration d'un système d'évaluation de la performance des CT et d'une stratégie engageante à la fois pour elles et le Gouvernement, par le biais des Indicateurs liés aux Décaissements (ILD), des Conditions Minimales Obligatoires (CMO), des Indicateurs de Performance (IdP), etc. ;
- l'utilisation des procédures nationales (passation de marchés, gestion financière, gestion environnementale et sociale, etc.) que le PPR contribue à renforcer et à améliorer ;



## PACASEN au Sommet Africités

Une délégation du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) a eu le plaisir de prendre part au Sommet Africités, organisé du 17 au 21 Mai 2022 à Kisumu au Kenya. Le thème de cette 9ème édition était "Le rôle des villes intermédiaires d'Afrique dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine."

Africités est une conférence panafricaine organisée par CGLU Afrique - UCLG Africa réunit les dirigeants des villes et des gouvernements locaux ainsi que leurs associations pour faire progresser la décentralisation et la gouvernance locale afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens.





*Dans sa présentation au panel du leadership local dans le cadre de la 9ème édition du sommet Africities-Africités, le Maire de Médina Yoro Foula, Kalidou Sy, a magnifié l'excellent apport du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (#PACASEN) dans le processus d'émergence de sa commune.*



La coordinatrice du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (#PACASEN), mis en œuvre par l'Agence de Développement Municipal - ADM Sénégal, a pris part à un panel durant lequel elle a notamment partagé les principaux résultats et les innovations de ce programme majeur pour le développement des capacités de gouvernance et de financement des collectivités territoriales au #Sénégal.



Le Chef de division à la Direction du secteur Public Local (DSPL), Amoro Ntaby Badji, a co-animé un panel, à Kisumu (Kenya), dans le cadre de la 9ème édition du sommet Africités-Africités. Il a mis à profit cette tribune pour partager l'expérience de l'OFILOC et le GFILOC, deux instruments mis en œuvre dans le cadre du PACASEN.

## Images PACASEN

Félicitations aux gagnants de notre Quiz PACASEN. Nous avons eu le plaisir de les accueillir dans nos locaux, pour leur remettre leurs cadeaux .



**LeQuiz**

Connaissez-vous le Programme d'Appui **aux communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)** ?

**Du 23 au 30 Mars**

Testez vos connaissances sur le programme.  
Réalisez un sans fautes et gagnez un pack de cadeaux ADM

 | **PACASEN**





## CALENDRIER ANNUEL DU PACASEN

### L'Année N

Mois	Aspect PACASEN	Date limite	Responsabilité	Action
<b>Janvier</b>	EP	2 au 20 janvier	CT/ARD et CC	Transmission des dossiers des CT à la DCT pour l'EP de l'année N pour les dotations FECT Performance de l'année N+1 sur la base des performances (sur l'exercice de l'EP de l'année N-1, qui utilise des données de l'année N-2/N-3)
<b>Janvier</b>	EP	25 janvier	DCT	Transmission des dossiers par la DCT à la CDC
<b>Janvier - Mars</b>	EP	Du 25 janvier au 20 mars	CDC	Vérification des dossiers de l'EP année N (pour versement du FECT Performance de l'année N+1) Visites de terrain pour vérification sur place des résultats CMO/IDP
<b>Février</b>	PAI	Le 28 février	CT/ARD	Transmission par CT aux ARD du rapport de situation d'exécution du PAI de l'année N-1
<b>Mars</b>	Budget	1er mars	Structures/ADM	Transmission des Structures à ADM d'un rapport annuel sur les activités et la performance de l'année N-1
<b>Mars</b>	Budget	Avant le 31 mars	MFB	Transfer du MFB aux CT du FECT en sa globalité : FECT Global, FECT Performance, et d'autre guichet, et du FDD
<b>Mars</b>	EP	31 mars	DCT*/ ADM/ ARD/CDC	Transmission des tableaux consolidés par la CDC à la DCT/ADM et notification des résultats préliminaires des CT (résultats individuels) de l'EP année N aux CT et début de la période de contestation
<b>Avril</b>	Budget	Avant le 15 avril	ADM/Comite Technique	Transmission de l'ADM au Comité Technique du rapport annuel consolidé sur les activités et la performance des structures de l'année N-1 pour décision
<b>Avril</b>	EP	Le 20 avril	CT	Fin de la période de contestation pour l'EP année N
<b>Avril</b>	PARCA	Le 31 avril	CT	Transmission des CT aux ARD du rapport de situation d'exécution du PARCA de l'année N-1
<b>Mai</b>	Budget	Le 15 mai	ADM/BM	Transmission de l'ADM à la BM du rapport annuel, approuvé par le Comité Technique, sur les activités et la performance des structures de l'année N-1 pour ANO
<b>Mai</b>	EP	Le 15 mai	CDC	Transmission à la DCT/ADM des résultats individuels des CT de l'EP année N après la période de recours sur l'exercice d'EP année N
<b>Mai</b>	EP	31 mai	CDC	Transmission à la DCT des résultats de l'EP année N sous forme du rapport final sur l'exercice de l'EP année N
<b>Juin</b>	EP	15 juin	DCT	Publication des résultats de l'EP et rapports définitifs et transmission aux CT
<b>Juin</b>	EP	Courant juillet	MFB	Inscription du montant définitif de la dotation FECT Performance de l'année N+1 dans la LFI de l'année N+1, conformément au cadre de dépenses du Programme (Commentaire : inscription du montant global de la dotation FECT)

<b>Juillet</b>	Budget	Avant le 31 juillet	MCDTAT	(i) Publication d'un arrêté pour notifier les CT sur (a) les montants définitifs de la dotation FECT Performance pour l'année N+1 et (b) la liste des CMO et IDP de l'EP de l'année N+1 (ii) Estimation par les CT de leur dotation FECT Global et FDD pour l'année N+1 sur la base de la dotation FECT global et FDD reçue en année N
<b>Juillet</b>	Budget	Avant le 31 juillet	ADM et MFB	Inscription des allocations de performance des structures dans le budget national
<b>Août</b>	PAI	A partir du 1er août - novembre	CT*/ARD	Préparation des PAI pour l'année N+1 sur la base des montants indicatifs de la dotation FECT Global et des montants connus de la dotation FECT Performance pour l'année N+1
<b>Septembre</b>	PARCA	Avant le 31 septembre	CT	Préparation des PARCA pour l'année N+1 et Soumission à l'ARD et à l'ADM
<b>Septembre</b>	PARCA	Avant le 31 septembre	ARD	Planification des interventions en CTC pour l'année N+1
<b>Septembre</b>	Budget	A partir du 1er Sept - Dec 31	CT	Préparation du budget communal de l'année N+1 sur la base des montants prévisionnels de la dotation FECT Global et des montants définitifs de la dotation FECT Performance N+1 sur la base des résultats de l'EP de l'année N
<b>Novembre</b>	Budget	Avant le 15 novembre	Structures	Transmission des rapports consolidés annuels pour soumission au CPS le 15 novembre
<b>Novembre</b>	PARCA	Avant le 31 novembre	SF	Transmission du calendrier de formations aux CT pour l'année N+1
<b>Novembre</b>	PARCA	Avant le 31 novembre	ARD	Notification du calendrier des actions de coaching aux CT pour l'année N+1
<b>Décembre</b>	Budget	Avant le 31 décembre	MCTDAT*/DCT/ADM	Publication de l'arrêté de répartition du FECT Performance N+1 (sur la base des résultats d'EP année N) ; du FECT Global ; et du FDD
<b>Décembre</b>	Budget	Avant le 31 décembre	MFB	Finalisation et approbation du LF pour l'année N+1
<b>Décembre</b>	PAI	Avant le 31 décembre	CT	Finalisation des PAI pour l'année N+1
<b>Janvier-Décembre</b>	PAI	Tout au long de l'année	CT	Mise en oeuvre des sous-projets inscrits dans les PAI de l'année N
<b>Janvier-Décembre</b>	PARCA	Tout au long de l'année	ARD et ADM	Mises en oeuvre des interventions de renforcement des capacités des CT, conformément aux demandes exprimées dans les PARCA de l'année N

## AGENDA PACASEN

### OCTOBRE- DÉCEMBRE 2022

- COMITÉ PILOTAGE STRATÉGIQUE (CPS)
- MISSION DE SUPERVISION
- MISSION DE COACHING TERRITORIAL CONTINU (CTC)



## SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 @admsenegal

 @adm\_senegal

 ADM SENEGAL

 @admsenegal

 Agence de Développement Municipal

 **adm.sn**

 5, Av. Carde, Immeuble Carde Rénovation - 3ème étage Dakar - Sénégal

 +221 33 849 27 10

 pacadem@orange.sn

**ADM SÉNÉGAL, PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES**